

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Jean-Francois WALSHOFER, Laurence JACQUET, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Jocelyne HERMANT, Michel HATTAT, Frédéric SAINZ, Nathalie ARNOULD, Marie DEHAN CARTEL, Florence CACHARD.

Absents ayant donné procuration :

Jean-Philippe BROCHET ayant donné pouvoir à Jean-François WALSHOFER,
Marc JOUREAU ayant donné pouvoir à Jacques JESSON,
Dorinda DA SILVA ayant donné pouvoir à Jocelyne HERMANT.

Secrétaire de séance : Stéphane MAYET.

Date de convocation : 11 décembre 2019.

N°2019-68 Décisions modificatives n°6 budget principal

Vu l'avis de la commission des finances,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres votants, d'inscrire les crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice qui seront pris sur les excédents de fonctionnement pour le chapitre 65 et de procéder aux virements de crédits pour le chapitre 011.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits à ouvrir :

Chapitre	Compte	Montant	Nature
65	6541	+ 5 980.00 €	Impayés en « non-valeurs » TLPE
65	6542	+ 1 206.00 €	Impayés « créances éteintes » TLPE
011	6184	+ 2 304.00 €	Formation.

Crédits à déduire :

Chapitre	Compte	Montant	Nature
65	6535	- 2 304.00 €	Formation.

N°2019-69 Décisions modificatives n°7 budget principal

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres votants, de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget des activités de l'exercice.

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits à ouvrir :

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
21	2188	ONA	+ 578.00 €	Vidéoprojecteur
21	2152	ONA	+ 4 707.60 €	Panneaux de rue
21	21571	ONA	+ 4 800.00 €	Merlo
21	2151	ONA	+ 41 760.00 €	PAVE

Crédits à déduire :

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
21	2183	ONA	- 578.00 €	
21	2151	ONA	- 4 707.60 €	
21	21318	ONA	- 4 800.00 €	
21	21311	ONA	- 5 880.00 €	
21	21318	ONA	- 35 880.00 €	

N°2019-70 Décisions modificatives n°3 budget des activités

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres votants, de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget des activités de l'exercice.

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits à ouvrir :

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
21	2184	ONA	+ 2 776.16 €	Table médicale et autres mobiliers
21	2183	ONA	+ 1 598.33 €	Ordinateurs et imprimante

Crédits à déduire :

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
23	2315	ONA	- 4 374.49 €	

N°2019-71 Avenants : Maison de santé pluridisciplinaire

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'établir des avenants relatifs à la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire :

LOT 7 « Doublage-faux plafond-cloison-isolation- menuiseries intérieures » : société JIM Audinot – Avenant plus-value n°3

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Fournitures et pose de poignées inox, de trappes de visite et d'un emmarchement, ce qui entraîne une plus-value :

Plus-value : + 1 937.00 € HT + 2 324.40 € TTC.

En conséquence, le montant du marché passe de :

- 297 774.92 € HT initialement prévu à 299 711.92 € HT.

LOT 8 « Electricité » : SAS Haezebrouck – Avenant plus-value n°2

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Fournitures et pose d'interphone vidéo à défilement et contrôle accès supplémentaire, ce qui entraîne une plus-value :

Plus-value : + 4 402.12 € HT + 5 282.54 € TTC.

En conséquence, le montant du marché passe de :

- 182 184.39 € HT initialement prévu à 186 586.51 € HT.

Après en avoir délibéré, et vu les conditions évoquées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants :

- **autorise** le Maire à signer l'avenant n°3 en plus-value avec la société Jim AUDINOT (lot 7) et l'avenant n°2 en plus-value avec la société SAS Haezebrouck dans les dispositions ci-dessus énoncées.

N°2019-72 Tableau des effectifs du personnel

Monsieur Jean-François WALSHOFER, Adjoint au personnel, donne lecture du tableau des effectifs ci-dessous :

CADRE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont non complet
Secteur Administratif				
Rédacteur principal de 2ème classe	B		non pourvu	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	
Rédacteur contractuel	B	1	1	
Adjoint Administratif	C		non pourvu	1
Secteur Technique				
Adjoint technique principal de 2ème classe	C		non pourvu	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	
Adjoint technique	C	7	7	3
Secteur médico-sociale				
Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	C	1	1	
Secteur animation				
Animateur	B	1	1	
Contrat Unique d'Insertion		1	1	

Le Comité Technique sera saisi pour la suppression des grades de rédacteur principal de 2^{ème} classe, d'adjoint administratif et d'adjoint principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le nouveau tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2020,
- de donner son accord pour la saisine du Comité Technique afin de supprimer les grades énoncés ci-dessus.

N°2019-73 Autorisation de signer le PV de mise à disposition des biens – transfert de compétence « eau » à la CAC

Le Maire rappelle aux membres du conseil que la compétence « eau » sera transférée à la communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Selon les règles de droit commun, les biens nécessaires à l'exercice de la compétence « eau » seront mis à la disposition de la communauté d'agglomération à titre gratuit. Un procès-verbal sera établi et signé par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens pour le transfert de compétence « eau » à la communauté d'agglomération de Châlons.

Informations

- **Information sur la crèche,**
- **Compte-rendu de la distribution des colis aux aînés par l'ensemble des conseillers.**

Séance levée à 21 heures 15.